

# CHARTRE POILS - PLUMES - ÉCAILLES & VIEUX.VIEILLES DU CERCLE DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

## **Introduction**

En tant que Poils, Plumes, Écailles, Vieux et Vieilles (de baptême ou cercle) du Cercle de Médecine, vous représentez notre cercle et êtes en contact permanent avec les bleu.e.x.s qui passent leur baptême au CM. Ce premier contact avec la vie étudiante et folklorique est primordial et le Comité de Baptême a souhaité redéfinir ce rôle en ces temps de remise en question du Folklore de notre Alma Mater et celui de notre cher Cercle de Médecine.

Dans ce cadre, une série de bien-pensantes ont été établies. Cette liste reprend notamment une série d'obligations et de comportements à adopter qui est évidemment non-exhaustive. La bienveillance doit rester la ligne directrice pour chaque P&P&E désirant s'impliquer dans la bleusaille du Cercle de Médecine. En effet, le rôle des P&P&E est de créer un espace de confiance et un cadre rassurant pour les bleu.e.s. Vous serez ainsi amené.x.e.s à aider et à entourer les bleu.x.e.s durant certaines activités de baptême. C'est dans cette perspective qu'un investissement de votre part est nécessaire durant l'ensemble de la bleusaille. Effectivement, la présence des P&P&E n'est pas obligatoire mais elle est fortement conseillée en ce qu'elle est primordiale pour le bon déroulement de la bleusaille (et on vous remercie d'ores et déjà <3).

## **1. Des conditions que chaque P&P&E doit remplir pour participer à la bleusaille du Cercle de Médecine.**

**§1.** En tant que Poils & Plumes & Écaille du Cercle de Médecine, vous devrez :

- a) Être baptisé.x.e.s
- b) Vous devez obligatoirement avoir pris activement connaissance de la charte consentement du cercle et d'en partager ce qui est dit.

**§2.** Toutefois, le Comité de Baptême se réserve le droit d'interdire la participation d'une ou plusieurs personnes aux activités relatives à la bleusaille du CM (voir notamment au point 6).

## **2. Du rôle général des P&P&E**

**§1.** De manière générale, il est demandé à chaque P&P&E :

- a) D'avoir un comportement bienveillant<sup>1</sup> avec les bleu.x.e.s Le rôle du poil ou d'une plume ou écaille n'est pas celui d'un.e comitard.x.e et iels n'ont pas d'autorité sur les

1. Aucune discrimination en tout genre (racisme, sexisme, homophobie...) ne sera tolérée.  
2. A l'exception des vieux cons/vieilles connes et de la guilde.

bleu.x.e.s.

- b) D'être attentif.ve à tout comportement problématique qui pourrait survenir dans le cadre de la bleusaille et d'en informer immédiatement le bureau de toge (président.x.e/folkore/vp).
- c) Il est formellement interdit de prendre des photos ou des vidéos des bleu.x.e.s sans leur consentement ainsi que des activités de baptême.
- d) De ne pas spoiler les bleu.x.e.s sur les activités de bleusaille ou sur tout autres événements reliés à celle-ci. En effet, il existe un certain mythe autour du baptême et nous souhaitons que cela soit conservé afin que les bleu.x.e.s vivent pleinement leur expérience au sein du Baptême du Cercle de Médecine. Les P&P&E étant le contact le plus proche entre les bleu.x.e.s et le baptême, les bleu.x.e.s peuvent tenter de grappiller des informations auprès de vous.

### **3. Du rôle des Poils et Plumes et Écailles durant les activités de baptême**

**§1.** Pour les activités de baptême qui le requièrent, des responsables de groupe seront défini.x.e.s pour être les référent.x.e.s du CdB au début de la semaine de l'activité en question. En tant que responsable de groupe, vous devrez :

- a) Avoir pris connaissance de la charte
- b) Être présent.x.e à l'activité en question.
- c) Constituer un groupe de Poils et Plumes et Écailles dont le rôle sera d'entourer un groupe de bleu.x.e.s durant l'activité.
- d) Être joignable durant l'entièreté de l'activité et conscient des charges que cela implique.
- e) Être responsable de votre groupe de P&P&E et des bleu.x.e.s que vous devrez entourer.

Le comité de baptême se réserve le droit de refuser qu'une personne remplisse le rôle responsable de groupe.

**§2.** Le groupe de P&P&E qui entourera les bleu.x.e.s pendant les activités a un rôle précis. Ce groupe de P&P&E:

- a) Devra orienter le groupe de bleu.x.e.s dans les différents stands et veiller à respecter l'horaire
- b) Ne pourra en aucun cas avoir une attitude de domination envers les bleu.x.e.s (ex : leur crier dessus, les obliger à faire quelque chose...). Comme énoncé en introduction, les P&P&E devront avoir une attitude bienveillante et chaleureuse

1. Aucune discrimination en tout genre (racisme, sexisme, homophobie...) ne sera tolérée.
2. A l'exception des vieux cons/vieilles connes et de la guilde.

envers les bleu.x.e.s (ex : faire connaissance avec ces nouveaux.elles arrivant du cercle, faire découvrir le Folklore ulbiste via des chants rassembleurs,...)

- c) Devra veiller à ce que personne ne donne d'alcool aux bleu.x.e.s. Ces activités sont cruciales dans le baptême des bleu.x.e.s et il est important que ceux-ci soient en pleine capacité de leurs moyens.

#### **4. Du Fillotage**

##### **§1. De l'organisation du fillotage:**

- a) Chaque P&P&E désirant filloter un groupe de bleu.x.e.s devra avoir pris connaissance de la charte.
- b) Chaque P&P&E désirant filloter un groupe de bleu.x.e.s devra être étudiant.e à l'ULB/HELB<sup>2</sup>.
- c) Les P&P&E se constituent en groupes afin de filloter un groupe de bleu.x.e.s. Le groupe de fillotage ne pourra pas excéder le nombre de 8 P&P&E maximum.
- d) Le groupe de fillotage devra idéalement comprendre au minimum une marraine/un parrain afin de pouvoir parrainer un groupe de bleu.x.e.s comprenant un.e bleu.x.e.
- e) Le groupe de fillotage devra comprendre au minimum  $\frac{2}{3}$  de P&P&E baptisé.x.e.s au CM.
- f) Le but du groupe de fillotage est de parrainer les bleu.x.e.s en question (intégration à l'ULB, aide, entourage, bons plans et astuce,...) Il est du devoir des marraines/parrains d'être présents à toutes les activités de baptême, spécifiquement à celles qui sont les plus éprouvantes.
- g) Le comité de baptême se réserve le droit d'accepter ou non la présence d'une plume ou d'un poil ou d'une écaille dans un groupe et ce même après l'activité fillotage.

**§2.** Lors de l'activité de fillotage, il est désormais interdit d'inciter les bleu.e.x.s à se mettre à poil, de faire des auto-luigi et des car-wash. Toute personne allant à l'encontre de cette règle se verra exclue de l'événement.

#### **5. Comportement à adopter pendant les activités de baptême**

**§1.** Les P&P&E se doivent de remplir leur rôle dans le respect et la bienveillance, tant envers les bleu.e.x.s qu'envers les comitard.x.e.s. Si vous avez des remarques ou des commentaires à faire, nous vous prions de venir nous voir après l'acti pour en parler afin de ne pas le faire devant les bleu.x.e.s.

**§2.** Si un.e bleu.x.e se retrouve dans une situation de danger médical (tétanies, crises d'angoisse, blessures,etc), uniquement les personnes qualifiées devront intervenir dans l'intérêt dudit/de ladite bleu.x.e pour éviter un affolement général et empirer la situation.

1. Aucune discrimination en tout genre (racisme, sexisme, homophobie...) ne sera tolérée.
2. A l'exception des vieux cons/vieilles connes et de la guilde.

Si vous êtes témoins d'une de ces situations, veuillez vous référer au Bureau de cercle, aux éco- resp ou encore aux Vieux Cons.

## **6. Des relations charnelles entre les P&P&E et les bleu.e.s**

**§1.** Toute relation charnelle entre un.e P&P&E et un.e bleu.x.e est strictement interdite. Cette interdiction court à compter de la descente d'auditoire jusqu'à la première semaine (inclusive) du second quadrimestre, c'est-à-dire au lendemain du retour du ski.

**§2.** En cas de non-respect de la règle énoncée au paragraphe 1, les sanctions qui étaient d'application auparavant, à savoir le fait de se faire raser la tête et de mettre un fût, ne sont plus d'application étant donné le caractère archaïque et l'absence d'effet contraignant de celles-ci. Désormais, si une personne viole la règle énoncée au §1, le comité de baptême se réserve le droit d'appliquer une sanction en fonction de la gravité des faits après concertation l'expulsera d'une activité, de plusieurs activités, voire de l'ensemble de la bleusaille.

### **§3. Sanctions**

- Expulsion d'une ou plusieurs activités de baptême
- Interdiction de baptême
- Interdictions d'activités organisés par le cdb post baptême
- Interdiction d'assister/participer à la bleusaille et/ou la bleusaille prochaine comprise
- Interdiction de se présenter à la toge

**§4.** Si un poil/ une plume/ une écaille a déjà une relation avec un.e bleu.x.e avant la période citée ci-dessus, il est prié d'en informer le bureau de toge afin de fixer des règles qui conviennent à tout le monde et ce avant la première acti.

## **7. Des Vieux/Vieilles Con.ne.s**

Bien que ces dernier.x.e.s ne soient pas considéré.x.e.s comme des P/P/E en tant que tel, iels sont obligé.x.e.s de suivre les mêmes règles sinon quoi iels subiront les mêmes sanctions.

De la part de tout le Comité de Baptême du Cercle de Médecine, nous vous remercions du fond du cœur de vous investir et de nous aider à rendre cette bleusaille mémorable pour ces tocard.x.e.s de bleu.x.e.s!

1. Aucune discrimination en tout genre (racisme, sexisme, homophobie...) ne sera tolérée.
2. A l'exception des vieux cons/vieilles connes et de la guilde.